

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

Séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 19 février 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2026

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 février 2026, à 19h00, à la salle du conseil situé au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

À laquelle étaient présents les conseillers municipaux : Marie Galipeau, Jean-Maurice Daoust, Jacklyn Lamb et Sylvie Lemay, tous formant quorum sous la présidence de Judith Fouquet, mairesse.

La conseillère Alyssa Leblanc a participé à la rencontre par voie téléphonique.

Le(s) conseiller(s) était (étaient) absent(s) : Kevin Lukassen

Était également présente la Directrice générale adjointe, Jacinthe Murphy, qui agissait à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Tous formant quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

2. ORDRE DU JOUR

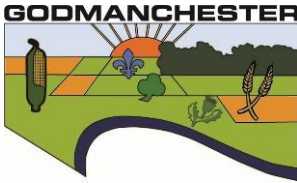
2026-02-19-038

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **Proposé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust, **Appuyé** par la conseillère Marie Galipeau et **RÉSOLU** :

QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit adopté tel que soumis;

1. **Ouverture de la séance**
2. **Ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
4. **Administration**
5. **Ressources humaines**
 - 5.1 Embauche d'un directeur général et greffier-trésorier par intérim
 - 5.2 Autorisation de représenter la municipalité au dossier de la convention collective
6. **Greffé**
7. **Trésorerie**
 - 7.1 Autorisation à l'accès du compte de banque de la municipalité
 - 7.2 Autorisation à l'accès ClicSécur
8. **Urbanisme et environnement**
9. **Loisir, culture et parcs**
10. **Travaux publics**
11. **Sécurité publique et protection incendie**
12. **Affaire MRC Haut-Saint-Laurent**
13. **Avis de Motion**
 - 13.1 Dépôt du règlement 535 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
14. **Adoption des règlements**



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

Séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 19 février 2026

15. Périodes de questions

16. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Aucun sujet abordé.

4. ADMINISTRATION

Aucun sujet abordé.

5. RESSOURCE HUMAINES

2026-02-19-039 5.1 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRESORIER PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier est actuellement en absence pour raison médicale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer la continuité de ses opérations administratives et financières pendant cette période;

Il est **Proposé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust, **Appuyé** par la conseillère Marie Galipeau et **RÉSOLU** :

QUE la Municipalité procède à l'embauche de Monsieur Jean-Virgile Tassé-Themens à titre de directeur général et greffier-trésorier par intérim ;

QUE Monsieur Jean-Virgile Tassé-Themens assurera les fonctions du poste durant l'absence médicale du directeur général et greffier-trésorier titulaire ;

QUE les conditions de travail, incluant la rémunération et la durée de l'intérim, soient établies conformément aux politiques en vigueur ou selon l'entente conclue avec la Municipalité ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2 AUTORISATION DE REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ AU DOSSIER DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Le point est retiré de l'ordre du jour en l'absence d'un proposeur et d'un appuieur et ne fera pas l'objet d'un traitement lors de la présente séance.

6. GREFFE

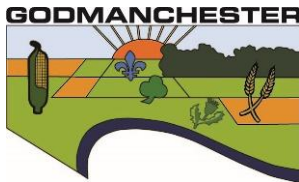
Aucun sujet abordé.

7. TRÉSORERIE

2026-02-19-040 7.1 AUTORISATION À L'ACCÈS DU COMPTE DE BANQUE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier est actuellement en absence médicale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'embauche de Monsieur Jean-Virgile Tassé-Themens à titre de directeur général et greffier-trésorier par intérim;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 19 février 2026

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier par intérim doit avoir accès aux comptes bancaires de la Municipalité afin d'assurer la saine gestion administrative et financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit autoriser formellement les signataires et utilisateurs des comptes bancaires;

Il est **Proposé** par la conseillère Sylvie Lemay, **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :

QUE la Municipalité autorise Monsieur Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à avoir accès aux comptes bancaires de la Municipalité pour toute la durée de son intérim ;

QUE cette autorisation soit valide uniquement pour la durée de l'intérim et prenne fin automatiquement au retour du directeur général et greffier-trésorier titulaire ou à la fin de l'intérim ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-19-041 7.2 AUTORISATION À L'ACCÈS CLICSECUR

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier est actuellement en absence médicale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'embauche de Monsieur Jean-Virgile Tassé-Themens à titre de directeur général et greffier-trésorier par intérim;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à la plateforme ClicSécur est requis afin de permettre au directeur général et greffier-trésorier par intérim d'exercer pleinement ses fonctions administratives et financières;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit autoriser formellement les personnes habilitées à accéder aux services gouvernementaux sécurisés;

Il est **Proposé** par la conseillère Marie Galipeau, **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :

QUE la Municipalité autorise Monsieur Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à accéder à la plateforme ClicSécur pour toute la durée de son intérim;

QUE cette autorisation soit valide uniquement pour la durée de l'intérim et prenne fin automatiquement au retour du directeur général et greffier-trésorier titulaire ou à la fin de l'intérim;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Aucun sujet abordé.

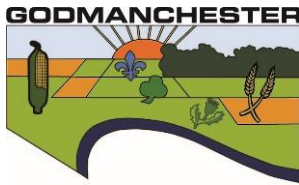
9. LOISIR, CULTURE ET PARCS

Aucun sujet abordé.

10. TRAVAUX PUBLICS

Aucun sujet abordé.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION INCENDIE



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 19
février 2026

Aucun sujet abordé.

12. AFFAIRES MRC HAUT-SAINT-LAURENT

Aucun sujet abordé.

13. AVIS DE MOTION

**13.1 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 535 ÉDICTANT LE CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Jacklyn Lamb que le projet de règlement 535 édictant le code d'éthique de déontologie des élus municipaux, sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal;

14. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucun sujet abordé.

15. PÉRIODE DE QUESTION

La mairesse donne la parole aux personnes présentes pour une période de question en fin de séance.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la séance du conseil levée à 19h08.

Judith Fouquet, mairesse

Jacinthe Murphy, Directrice générale
adjointe